

7) FINANCES LOCALES

7-4) Interventions économiques

7-4-1) Demande de Mme ROHR, crêpière à Dolo :

Mme Françoise ROHR a repris, le 9 août 2015, la crêperie des Burons à Dolo. Le montant des dépenses d'investissement liées à ce projet est de 28 066 €, soit une aide possible de 2 806 €.

Proposition :

- Allouer une subvention économique de 2 806 € pour ce dossier.

Décision :

Le bureau communautaire décide d'allouer une aide économique de 2 806 € à Mme ROHR pour la reprise de la crêperie des Burons à DOLO.

8) DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES

8-2) Aide sociale

8-2-1) ALSH - Vacances Noël 2015

1) Accueil de loisirs :

Public : 3-11 ans.

Période d'ouverture : du lundi 21 décembre 2015 au vendredi 31 décembre 2015-8 journées d'ouverture

Sites : accueil de loisirs « 123 soleil », 1 A Rue Alexandrine LECRUBLIER, 22640 PLENEE JUGON

Direction : Régine PLESTAN, la 1^{ère} semaine

Laëtitia RIET FILHOL, la 2^{ème} semaine

o **Programme :**

Centre de loisirs : accueil à la journée ou demi-journée avec repas ou demi-journée sans repas -

Public concerné : 3-5 ans et 6-11 ans

Grands jeux, activités manuelles, jeux d'éveil, pâtisserie, sorties, ...

2) Centre d'accueil jeunesse de Tramain :

Public : 11- 17 ans

Périodes : ouvert les 21, 22 et 28 décembre 2015

Horaires: 13H 30 – 17H 30 les 22 et 28 décembre et en soirée le 21 (17h/23h30)

Direction : Benjamin TYMEN, titulaire BPJEPS APT avec mention complémentaire « direction d'ACM » (obtenue en octobre 2010)

Activités proposées :

21/12 : Pizz'bowling

22/12 : patinoire

28/12 : laser game

3) Tarifification :

La tarification modulée mise en place depuis le 1^{er} septembre 2015- nouveaux tarifs pour Tramain

4) Besoins en personnel ALSH de Plénée+ ALSH de Tramain:

Direction

Personnel permanent : PLESTAN Régine, TYMEN Benjamin, Laëtitia RIET FILHOL

Animateurs :

-Du 21 au 24 décembre 2015 : 2 animateurs à temps complet + 2 animateurs à temps non complet

-Du 28 au 31 décembre 2015 : 2 animateurs à temps complet + 1 animateur à temps non complet

Des animateurs supplémentaires pourront être recrutés en cas d'effectifs élevés ou d'activités qui engendreraient un encadrement supplémentaire.

5) Rémunération :

Les agents seront rémunérés sur les bases d'un adjoint d'animation 2^{ème} classe :

Les animateurs : 1^{er} échelon (IB 340 IM 321)

Décision :

Le bureau communautaire adopte la proposition de fonctionnement et d'organisation ci-dessus pour les accueils de loisirs de NOEL.

8-8) Environnement

8-8-1) Service « Déchets ménagers » : demandes de recours gracieux

Par délibération du 21 septembre 2007, le conseil communautaire avait déterminé les modalités de traitement des demandes de recours gracieux émises par les redevables en difficulté sociale et financière.

Nous sommes aujourd'hui saisis de la demande de Monsieur Marcel ROBERT domicilié « la landelle » à PLENEE-JUGON concernant sa REOM 2015 pour un montant de 79.85 €.

Cette personne n'est pas connue des services du CCAS de PLENEE-JUGON ni de l'assistant social du secteur.

Décision :

En l'absence d'éléments, Olivier MORAND propose de rencontrer l'intéressé avant la prochaine réunion.